



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 7 Cour internationale de Justice

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Membres de la Cour	4
B. Greffe	4
C. Appui au programme	5
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	8

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 7 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

Vue d'ensemble

- 7.1 Aux termes de l'article 15.1 du Règlement financier de l'ONU, les propositions de la Cour internationale de Justice pour le budget-programme doivent être établies par la Cour, en consultation avec le Secrétaire général, qui les soumet à l'Assemblée générale en les accompagnant des observations qu'il juge utiles. Les propositions de la Cour sont exposées dans le présent document. Le Secrétaire général y souscrit dans leur ensemble, tout en émettant des réserves sur certains points. L'Assemblée générale voudra peut-être également tenir compte du fait qu'au moment où ces propositions ont été soumises, elle n'avait pas encore examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur l'étude de la gestion et de l'administration au Greffe de la Cour internationale de Justice, prévu à la reprise de sa cinquante-cinquième session. Les propositions de la Cour sont soumises ci-après sans préjudice de sa demande de 15 commis-greffiers supplémentaires, qui sera examinée par l'Assemblée générale en même temps que le rapport susmentionné. Si au terme de l'examen de ce dernier il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de ces propositions, un état d'incidences sur le budget-programme sera communiqué à l'Assemblée afin qu'elle puisse en tenir compte au moment d'adopter le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.
- 7.2 Composée de 15 juges élus par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice est l'un des six principaux organes des Nations Unies et le principal organe judiciaire de l'Organisation. Elle fonctionne conformément à son Statut, qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies. Elle se prononce, conformément au droit international, sur des différends qui lui sont déférés par les États et donne des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions. Les États parties au Statut de la Cour sont au nombre de 189, et 62 d'entre eux ont reconnu sa juridiction comme obligatoire en application du paragraphe 2 de l'article 36 du Statut. Chaque année, la Cour présente un rapport à l'Assemblée générale. Le plus récent a été publié sous la cote A/55/4.
- 7.3 Ni les activités de la Cour ni celles du Greffe ne figurent dans le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies. La Cour n'en doit pas moins être toujours en mesure d'exercer les fonctions qui lui sont confiées si l'on veut que soit respectées les conditions et les intentions de la Charte. Pour évaluer correctement les ressources dont elle aura besoin en 2002-2003, il faut tenir compte de son volume de travail. Lors de la présentation du projet de budget pour 2000-2001, la Cour était saisie de 13 affaires. Par la suite, 17 nouveaux dossiers ont été déposés, dont un certain nombre ont été traités. Étant donné l'augmentation considérable du volume de travail, des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été présentées à l'Assemblée générale en 2000. L'Assemblée a approuvé 12 postes supplémentaires de traducteurs, 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) et des crédits supplémentaires au titre du personnel temporaire engagé pour les réunions.
- 7.4 Lorsque les présentes propositions ont été soumises, la Cour était saisie de 22 affaires diverses par leur nature et leur couverture géographique. Pour plusieurs d'entre elles, les requêtes en exception préliminaire conduiront à deux procédures consécutives, comptant chacune pièces écrites et plaidoiries et aboutissant à un arrêt, ce qui se traduira par une augmentation du volume de travail. Le nombre de plaidoiries pourrait également s'accroître du fait de l'augmentation des demandes re-

conventionnelles présentées par les défendeurs ou de l'intervention d'un État dans une affaire en instance. Outre les affaires inscrites au rôle, la Cour doit également pouvoir examiner en priorité toutes les demandes en indication de mesures conservatoires qui lui sont adressées.

- 7.5 Le montant total des ressources prévues pour l'exercice 2002-2003 s'élève à 22 873 500 dollars des États-Unis, aux taux de l'exercice 2000-2001, ce qui correspond à une hausse de 2 266 800 dollars (soit 11 %). Cette augmentation doit permettre à la Cour de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat, en dépit de l'accroissement considérable de sa charge de travail. Elle tient également compte des augmentations du nombre des versements effectués au titre des indemnités pour frais d'études et des pensions. La Cour ne dispose d'aucun financement extra-budgétaire.
- 7.6 Le montant total des ressources prévues pour la Cour dans le présent chapitre se répartit comme indiqué au tableau 7.1

Tableau 7.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	<i>Budget ordinaire</i>
A. Membres de la Cour	34,4
B. Greffe	48,0
C. Appui aux programmes	17,6
Total	100,0

- 7.7 La répartition des ressources nécessaires est indiquée aux tableaux 7.2 et 7.3.

Tableau 7.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Membres de la Cour	7 468,0	7 966,0	(82,8)	(1,0)	7 883,2	42,6	7 925,8
Greffe	9 738,3	8 702,8	2 264,0	26,0	10 966,8	453,4	11 420,2
Appui aux programmes	3 785,8	3 937,9	85,6	2,1	4 023,5	(206,9)	3 816,6
Total	20 992,1	20 606,7	2 266,8	11,0	22 873,5	289,1	23 162,6

Tableau 7.3

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2/D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-1 à P-5	23	25	12	12	–	–	35	37
Total partiel	26	28	12	12	–	–	38	40
Agents des services généraux	32	49	5	2	–	–	37	51
Total	58	77	17	14	–	–	75	91

A. Membres de la Cour

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 7 883 200 dollars

7.8 Les conditions de service et la rémunération des membres de la Cour sont révisés tous les trois ans par l'Assemblée générale. Dans sa résolution 53/214 du 18 décembre 1998, celle-ci a approuvé les émoluments (160 000 dollars par an), les pensions et les conditions d'emploi des membres de la Cour internationale de Justice (y compris des indemnités de 160 000 dollars par an pour le Président de la Cour et de 94 dollars par jour – à concurrence de 9 400 dollars par an – pour le Vice-Président lorsqu'il remplace le Président). Aux dépenses prévues dans le présent document viendront s'ajouter, le cas échéant, celles qui auront été engagées en vertu des dispositions de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires que l'Assemblée doit adopter à sa cinquante-sixième session.

Tableau 7.4

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	7 966,0	7 883,2	0	0
Total	7 966,0	7 882,2	0	0

B. Greffe

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 10 966 800 dollars

7.9 Étant donné que la Cour est à la fois un organe judiciaire et une institution internationale, son Greffe doit fournir des services juridiques et faire également fonction de secrétariat international.

Le Greffe fournit à la Cour des services d'appui technique, notamment d'ordre juridique, diplomatique et linguistique. Il est responsable de la gestion administrative, des services de conférence, d'informatisation, d'archives et de distribution, ainsi que des services de documentation et de bibliothèque, et il est la voie ordinaire de communication avec la Cour. Le Greffier et le Greffier adjoint sont élus pour un mandat de sept ans et peuvent être réélus. Le personnel du Greffe est nommé par la Cour conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son Statut.

Tableau 7.5

Ressources nécessaires

	<i>Ressources</i> (en milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)		2000-2001	2002-2003
	2000-2001			
Postes	6 987,2	9 589,4	75	91
Autres rubriques	1 715,6	1 377,4	–	–
Total	8 702,8	10 966,8	75	91

7.10 Les chiffres ci-dessus correspondent à la création de 16 postes supplémentaires (2 postes d'administrateur et 14 postes d'agent des services généraux), dont 7 seraient financés par la réaffectation de crédits servant à recruter du personnel temporaire, lesquels seraient par conséquent réduits. Les nouvelles ressources devraient permettre au Greffe de faire face à l'augmentation du volume de travail de la Cour.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 023 500 dollars

7.11 Le montant indiqué permettra de couvrir le coût des services communs afférents à la Cour internationale de Justice et à son greffe, en particulier la contribution due par l'ONU à la Fondation Carnegie pour l'utilisation du Palais de la Paix à la Haye. Il couvrira également le coût des publications de la Cour, les achats de fournitures et accessoires et les frais généraux de fonctionnement.

Tableau 7.6

Ressources nécessaires

	<i>Ressources</i> (en milliers de dollars É.-U.)		<i>Postes</i>	
	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)		2000-2001	2002-2003
	2000-2001			
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	3 937,9	4 023,5	–	–
Total	3 937,9	4 023,5	–	–

7.12 Le montant indiqué ci-dessus représente une augmentation minimale, mais sa répartition est modifiée, avec un accroissement au titre des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel et une réduction au titre des services contractuels.

Tableau 7.7

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/54/7, chap. II)

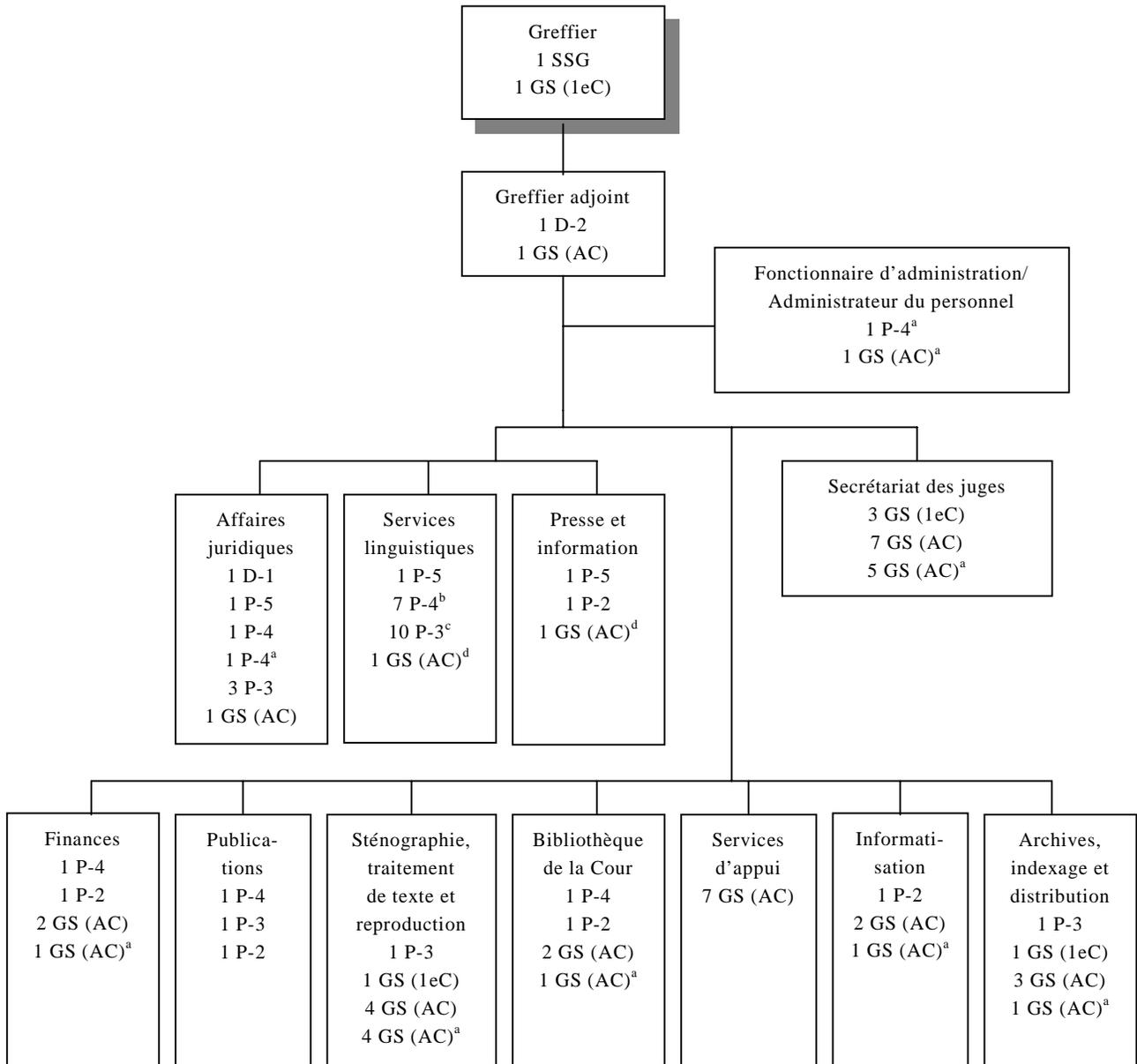
Le Comité consultatif a recommandé que le montant des ressources à mettre à la disposition de la Cour compte tenu de l'augmentation spectaculaire de son volume de travail soit réexaminé pour qu'en dépit de cette situation, celle-ci puisse dûment s'acquitter de son mandat (par. III.3).

Des prévisions révisées ont été approuvées par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

Le Comité consultatif a recommandé qu'un rapport sur l'amélioration du système des juges ad hoc soit présenté en même temps que le projet de budget-programme pour 2002-2003 (par. III.6).

Un rapport sur le système des juges ad hoc sera présenté au Comité consultatif en même temps que le projet de budget-programme pour 2002-2003.

Cour internationale de Justice
Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2002-2003



- ^a Postes nouveaux.
- ^b Y compris 3 postes temporaires.
- ^c Y compris 9 postes temporaires.
- ^d Poste temporaire.

Note : SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1e classe;
 AC : autres classes.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires Cour internationale de Justice

Tableau A.7.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Membres de la Cour	7 468,0	7 966,0	(82,8)	(1,0)	7 883,2	42,6	7 925,8
Greffe	9 738,3	8 702,8	2 264,0	26,0	10 966,8	453,4	11 420,2
Appui au programme	3 785,8	3 937,9	85,6	2,1	4 023,5	(206,9)	3 816,6
Total	20 992,1	20 606,7	2 266,8	11,0	22 873,5	289,1	23 162,6

Tableau A.7.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 516,3	6 987,2	2 602,2	37,2	9 589,4	419,6	10 009,0
Autres dépenses de personnel	2 103,6	1 623,3	(338,2)	(20,8)	1 285,1	30,5	1 315,6
Émoluments des non- fonctionnaires	7 468,5	7 928,4	(82,8)	(1,0)	7 845,6	40,6	7 886,2
Consultants et experts	33,3	36,5	–	–	36,5	0,7	37,2
Voyages	75,2	80,8	–	–	80,8	4,4	85,2
Services contractuels	780,0	1 083,7	(246,2)	(22,7)	837,5	17,5	855,0
Frais généraux de fonctionnement	2 381,0	2 245,9	166,0	7,3	2 411,9	(234,5)	2 177,4
Dépenses de représentation	9,4	12,6	–	–	12,6	0,2	12,8
Fournitures et accessoires	274,8	235,5	61,1	25,9	296,6	6,2	302,8
Mobilier et matériel	350,0	372,8	104,7	28,0	477,5	3,9	481,4
Total	20 992,1	20 606,7	2 266,8	11,0	22 873,5	289,1	23 162,6

Tableau A.7.3

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	15	17	12	12	–	–	27	29
P-2/1	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	26	28	12	12	–	–	38	40
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	26	43	5	2	–	–	31	45
Total partiel	32	49	5	2	–	–	37	51
Total général	58	77	17	14	–	–	75	91

A. Membres de la Cour

Tableau A.7.4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Émoluments des non- fonctionnaires	7 450,5	7 928,4	(82,8)	(1,0)	7 845,6	40,6	7 886,2
Voyages	17,5	37,6	–	–	37,6	2,0	39,6
Total	7 468,0	7 966,0	(82,8)	(1,0)	7 883,2	42,6	7 925,8

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Émoluments des non-fonctionnaires

- A.7.1 Le montant nécessaire, avant réévaluation des coûts, s'élève à 7 845 600 dollars, comme indiqué au tableau A.7.4. La réduction de 82 800 dollars tient aux raisons suivantes : a) non-renouvellement de la dépense de 202 000 dollars engagée pour la nomination de juges ad hoc, les frais de voyage et d'installation des juges nouvellement élus et les frais afférents à la cessation de service des anciens juges, conformément à la résolution 54/252 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1999 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2000-2001; b) baisse de 149 300 dollars au titre des frais de voyage des juges à l'occasion du congé dans les foyers; c) hausse de 214 100 dollars à la rubrique pensions des anciens juges et de leurs

conjoints survivants; et d) hausse de 54 400 dollars aux rubriques indemnité pour frais d'études et voyages au titre de l'indemnité pour frais d'études des enfants des membres de la Cour.

Voyages

A.7.2 Le montant prévu à cette rubrique (37 600 dollars, inchangé) est destiné à couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du Président de la Cour quand il vient assister aux sessions de l'Assemblée générale, et ceux engagés par d'autres membres de la Cour à l'occasion de déplacements officiels.

B. Greffe

Tableau A.7.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 516,3	6 987,2	2 602,2	37,2	9 589,4	419,6	10 009,0
Autres dépenses de personnel	2 103,6	1 623,3	(338,2)	(20,8)	1 285,1	30,5	1 315,6
Émoluments des non- fonctionnaires	18,0	–	–	–	–	–	–
Consultants et experts	33,3	36,5	–	–	36,5	0,7	37,2
Voyages	57,7	43,2	–	–	43,2	2,4	45,6
Dépenses de représentation	9,4	12,6	–	–	12,6	0,2	12,8
Total	9 738,3	8 702,8	2 264,0	26,0	10 966,8	453,4	11 420,2

Tableau A.7.6

Postes nécessaires

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	3	3	–	–	–	–	3	3
P-4/3	15	17	12	12	–	–	27	29
P-2/1	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	26	28	12	12	–	–	38	40
Agents des services généraux								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	26	43	5	2	–	–	31	45
Total partiel	32	49	5	2	–	–	37	51
Total général	58	77	17	14	–	–	75	91

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.7.3 L'augmentation (2 602 200 dollars) correspond à la création d'un poste P-4 pour un fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel, d'un poste P-4 au Département des affaires juridiques et de 14 postes d'agent des services généraux (autres classes), y compris 4 postes financés par la réaffectation de crédits servant à recruter du personnel temporaire pour les réunions et 3 postes par la réaffectation de crédits servant à recruter du personnel temporaire autre. Le fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel (P-4) assurera la gestion et l'administration du personnel, en veillant à l'application des pratiques et procédures établies, et aidera le Greffier à s'acquitter de ses fonctions administration générale et de gestion du personnel. Le juriste (P-4) affecté au Département des affaires juridiques aura notamment pour tâche de gérer au jour le jour les dossiers, y compris de rédiger la correspondance adressée aux États parties et aux autres États, d'effectuer des recherches, de fournir des conseils juridiques et toute autre assistance aux juges, en particulier pour la rédaction des arrêts et des avis consultatifs.
- A.7.4 Les 14 postes supplémentaires d'agent des services généraux (autres classes) se répartissent comme suit :
- a) Deux assistants de direction pour les juges (l'objectif est que chaque juge soit assisté d'un secrétaire et que les 28 juges ad hoc chargés des 22 affaires en instance bénéficient également de services de secrétariat);
 - b) Un spécialiste des applications informatiques à la Division de l'informatique (pour répondre aux besoins découlant de l'informatisation croissante des activités de la Cour);
 - c) Un archiviste adjoint de 2e classe pour la Division des archives, de l'indexage et de la distribution (compte tenu de l'accroissement des besoins résultant de l'augmentation du nombre de dossiers);
 - d) Un commis à la saisie de données attaché à la Division des finances (pour assurer le contrôle des engagements de dépenses, la saisie des informations comptables, la tenue de l'inventaire et la gestion des documents relatifs à la paie);
 - e) Un commis affecté à la salle de lecture de la Bibliothèque (pour fournir l'assistance immédiate dont ont plus particulièrement besoin les juges, les juristes et les traducteurs, entre autres);
 - f) Un assistant pour le nouveau fonctionnaire d'administration et administrateur du personnel (tâches : fournir des services de secrétariat et tenir à jour les dossiers du personnel, notamment pour ce qui est des feuilles de présence, déclarations de situation et des rapports médicaux);
 - g) Quatre agents pour la Division de la sténographie, du traitement de texte et de la reproduction (postes financés par la réaffectation de crédits servant à recruter du personnel temporaire pour les réunions);
 - h) Trois assistants de direction pour les juges (postes financés par la réaffectation de crédits servant à recruter du personnel temporaire autre que celui engagé pour des réunions).

Autres dépenses de personnel

- A.7.5 Le montant indiqué à cette rubrique (1 285 100 dollars) se décompose comme suit :
- a) Un montant de 989 100 dollars (représentant une diminution de 338 200 dollars) au titre du personnel temporaire pour les réunions. Il permettra d'engager des dactylographes de langue

anglaise et de langue française et de couvrir les émoluments et les frais de voyage de correcteurs d'épreuve, d'interprètes, de traducteurs et de sténographes indépendants devant assurer les audiences publiques et les services de conférence avant et pendant les réunions privées de la Cour;

- b) Un montant de 212 300 dollars (inchangé) au titre du personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions, c'est-à-dire les messagers, chauffeurs, standardistes, travailleurs manuels, secrétaires et autres surnuméraires qu'il faut engager pendant les périodes de pointe ou pour remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé-maladie;
- c) Un montant de 83 700 dollars (inchangé) pour financer les heures supplémentaires qui seront effectuées, pour l'essentiel, par le personnel des divisions du Greffe chargées du traitement de texte, de l'informatique et des services généraux d'appui ainsi que par le personnel des services de reproduction, d'archivage, de distribution et de sécurité, et des services financiers.

Consultants et experts

A.7.6 Le montant de 36 500 dollars couvrira le coût des services d'experts qui seront nécessaires pour mener à bien le programme d'informatisation en cours.

Voyages

A.7.7 Le montant de 43 200 dollars permettra au Greffier d'assister aux sessions de l'Assemblée générale et aux fonctionnaires du Greffe d'effectuer les déplacements officiels exigés par les activités de la Cour.

Dépenses de représentation

A.7.8 Le montant prévu de 12 600 dollars (inchangé) servira à financer les dépenses de représentation qu'engage la Cour à l'occasion de la visite de chefs d'État ou de gouvernement et de personnalités représentant des gouvernements ou des organisations internationales, de l'accueil des avocats, ou de diverses autres manifestations officielles.

C. Appui au programme

Tableau A.7.7

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Services contractuels	780,0	1 083,7	(246,2)	(22,7)	837,5	17,5	855,0
Frais généraux de fonctionnement	2 381,0	2 245,9	166,0	7,3	2 411,9	(234,5)	2 177,4
Fournitures et accessoires	274,8	235,5	61,1	25,9	296,6	6,2	302,8
Mobilier et matériel	350,0	372,8	104,7	28,0	477,5	3,9	481,4
Total	3 785,8	3 937,9	85,6	2,1	4 023,5	(206,9)	3 816,6

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Services contractuels

- A.7.9 Le montant indiqué (837 500 dollars, soit une diminution d'un montant net de 246 200 dollars) se décompose comme suit :
- a) Un montant de 480 700 dollars (soit une diminution de 314 700 dollars) pour couvrir les frais d'impression des documents relatifs aux affaires en instance, lorsque la Cour se sera prononcée à leur sujet. La baisse de ce montant est due au fait que les retards pris dans la publication des dossiers de la série intitulée « Mémoires, plaidoiries et documents » ont été en partie résorbés ainsi qu'à la simplification des procédures de publication des mémoires suite à la décision prise par la Cour de ne plus publier leurs annexes;
 - b) Un montant de 170 600 dollars (soit une diminution de 45 600 dollars) pour les services contractuels de traduction des annexes aux mémoires et autres documents juridiques qui peuvent être traduits à l'extérieur;
 - c) Un montant de 186 200 dollars (soit une hausse de 114 100 dollars) pour le traitement électronique de l'information. Il couvrira les frais de traitement de l'information et de saisie de données à des fins d'archivage (115 600 dollars), le coût des licences et des abonnements (5 400 dollars), les redevances exigées pour la consultation de certains sites Web (21 700 dollars), et le coût des services d'experts nécessaires pour mener à bien divers projets concernant la gestion du réseau informatique, la mise à niveau et la sécurisation de l'Extranet, l'exploitation de logiciels d'aide à la traduction et l'installation d'un système d'indexage et de recherche documentaire adapté aux textes juridiques (43 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.7.10 Le montant de 2 411 900 dollars, qui représente une augmentation de 166 000 dollars, se répartit comme suit :
- a) Un montant de 1 942 800 dollars (avant réévaluation des coûts), représentant la contribution de l'ONU aux frais généraux de fonctionnement des installations mises à la disposition de la Cour au Palais de la Paix à La Haye. Dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a accepté que, comme proposé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport A/50/7/Add.11, tous les relèvements pour hausse des prix soient d'abord soumis au Comité pour examen et approbation. La Fondation Carnegie a demandé que la contribution soit augmentée de 3 % en 2002 et de 3,5 % en 2003. La contribution comprend également une augmentation de 43 400 dollars pour la location des locaux supplémentaires nécessaires du fait de l'accroissement du nombre de postes;
 - b) Un montant de 30 200 dollars au titre de la location de matériel. Il représente une augmentation nette de 3 900 dollars, qui s'explique essentiellement par la diminution des frais de location de matériel de photocopie consécutive au changement de fournisseur et par l'augmentation correspondant aux frais de location de bennes à ordures;
 - c) Un montant de 269 900 dollars (soit une augmentation de 103 900 dollars) pour couvrir les dépenses relatives aux communications téléphoniques interurbaines et internationales, à l'affranchissement, à la valise diplomatique, aux télégrammes et aux télécommunications par télex et télécopie et au courrier électronique. Il a été calculé à partir des dépenses passées et des prévisions établies sur la base de la dotation en effectifs du Greffe et de l'augmentation du nombre des affaires;

- d) Un montant de 154 000 dollars pour l'entretien des imprimantes, du matériel de bureautique, des véhicules et du matériel de bureau de la Cour. Il représente une augmentation de 18 500 dollars;
- e) Un montant de 15 000 dollars pour couvrir les primes d'assurance-automobile pour les deux véhicules officiels de la Cour, les frais bancaires et le coût de services divers. Il représente une baisse de 3 700 dollars, due principalement à la diminution des primes d'assurance.

Fournitures et accessoires

- A.7.11 Le montant de 296 600 dollars, qui représente une augmentation de 61 100 dollars, a été calculé sur la base des dépenses effectives de l'exercice en cours et des prévisions établies compte tenu de l'augmentation du nombre de postes. Il permettra d'acheter des ouvrages (90 400 dollars) et des fournitures pour la bibliothèque, ainsi que des articles de papeterie, du papier pour la reproduction interne des documents, des fournitures pour les machines offset et des fournitures diverses (206 200 dollars).

Mobilier et matériel

- A.7.12 Les ressources indiquées à cette rubrique (477 500 dollars, soit une augmentation nette de 104 700 dollars) permettront de financer :
- a) Les achats de mobilier et de matériel (228 800 dollars). Il s'agit notamment de mettre à niveau la machine Docutech, essentielle à l'impression des documents de la Cour, d'équiper en mobilier les bureaux supplémentaires devant accueillir les titulaires à des nouveaux postes et de remplacer du mobilier, des télécopieurs, des meubles de rangement et divers autres éléments de mobilier ou de matériel de bureau;
 - b) Les achats de matériel de bureautique et de logiciels, y compris un serveur Extranet sécurisé, une connexion sécurisée et un logiciel de cryptage, un réseau secondaire sécurisé pour les ordinateurs servant à la navigation sur l'Internet, des logiciels d'aide à la traduction et divers autres logiciels et matériels (159 500 dollars);
 - c) Le remplacement d'ordinateurs et d'imprimantes (69 400 dollars);
 - d) Le remplacement d'un des véhicules de la Cour (19 800 dollars).